



Canadian Council on International Law Conseil canadien de droit international

La bourse aux anciens combattants Leslie C Green pour l'année universitaire 2015-2016

La *bourse aux anciens combattants Leslie C Green* est une bourse de 2 000 \$ qui est remise à un ancien combattant des Forces canadiennes qui entame ou poursuit une première année d'études en droit au niveau JD ou LLB dans une faculté de droit du Canada. Le lauréat de la bourse aura un intérêt évident en droit international humanitaire, manifeste de par ses activités antérieures ou ses futurs plans de carrière. La préférence sera accordée aux candidats dont les activités antérieures et les futurs plans de carrière soulignent l'intention et la capacité d'apporter une contribution active au développement du droit international humanitaire. Le dossier académique et professionnel des candidats sera également pris en considération. Si nécessaire, leurs besoins financiers seront aussi pris en compte. De manière générale, les candidats qui reçoivent déjà des subventions du gouvernement ou d'autres groupes pour tous les droits de scolarité et les frais de subsistance pendant les études en droit ne seront pas admissibles à cette bourse. Ce point ne s'applique toutefois pas pour les prêts étudiants.

Pour les fins de la bourse en question, un « ancien combattant » est un membre des Forces retraité ou qui demeure réserviste. L'expérience opérationnelle est un atout.

Processus de candidature :

Pour poser sa candidature, le candidat doit envoyer les documents suivants au comité de la bourse Leslie C. Green :

1. Une lettre de présentation décrivant le dossier de service du candidat au sein des Forces canadiennes, faisant état de ses plans d'études en droit et démontrant son intérêt en droit international humanitaire, conformément à ce qui a été susmentionné.
2. Si le candidat désire communiquer un besoin financier, il doit en fournir une explication.
3. La preuve d'admission en première année ou inscription à un programme de JD ou de LLB à une faculté de droit du Canada.
4. Dossier scolaire sous la forme de transcrits (de l'éducation post-secondaire du candidat). Copies numérisées sont acceptées.
5. Une certification que tous les renseignements fournis sont véridiques.

Ces documents doivent être envoyés par courriel (pas de copies papier) à l'adresse manager@ccil-ccdi.ca.

La date limite pour les demandes est le 30 octobre 2015, bien que le comité se réserve le droit de renoncer à ce délai si (dans son avis), il a reçu un nombre insuffisant d'applications.

La bourse sera décernée en novembre.